



MAIRIE DE HANCHES

30, rue de la Barre - 28130 HANCHES
Tel 02 37 83 42 29 / Fax 02 37 83 43 27
E-mail : scolaire@ville-hanches.fr
Site internet : www.ville-hanches.fr

INSCRIPTION SCOLAIRE - ANNÉE 2025 / 2026 ENFANTS DOMICILIÉS À HANCHES

ÉCOLE MATERNELLE Niveau :

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE Niveau :

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ENFANT

NOM et prénoms Garçon <input type="radio"/> Fille <input type="radio"/>	
Date et lieu de naissance	à
Frères et soeurs	Prénoms : ➤ ➤ ➤
	Date de naissance : ➤ ➤ ➤
Selon les places disponibles, l'enfant prendra le car : Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/>	L'enfant fréquentera le restaurant scolaire : Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/>

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES PARENTS OU LE REPRESENTANT LÉGAL

	PERE (ou représentant légal)	MERE (ou représentant légal)
Nom et prénom		
Adresse		
Situation familiale		
Téléphone domicile		
Téléphone portable		
Téléphone travail		
Courriel		
Employeur		
Profession		

Fait à Hanches, le.....

Signature de l'un des parents :

Le Maire

Jean Pierre RUAUT

i Pour que l'inscription soit effective, vous devez contacter Mme EBEL, Directrice du groupe scolaire, par mail : ec-prim-emmanuel-cheneau-hanches-28@ac-orleans-tours.fr afin de prendre rendez-vous.
Disponibilités : les jeudis et vendredis à compter du mois de mars 2024

PIECES À FOURNIR OBLIGATOIREMENT AVEC CET IMPRIMÉ

- Justificatif de domicile de moins de 3 mois au nom du ou des titulaire(s) de l'autorité parentale,
- Copie du livret de famille (pages parents et enfants)
ou par défaut, une copie d'extrait d'acte de naissance de l'enfant,
- Copie des pages vaccins du carnet de santé de l'enfant,
- Pour les parents divorcés et/ou séparés, un extrait du jugement précisant l'identité de l'autorité parentale en charge de l'enfant (article 1082 du code de procédure civile)
 - ou une attestation sur l'honneur signée des deux titulaires de l'autorité parentale précisant le lieu futur de scolarisation de l'enfant avec copies recto-verso des pièces d'identité des deux parents
 - ou pour un parent isolé une attestation sur l'honneur de garde signée avec copie recto-verso de la pièce d'identité